

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2708

6 novembre 2008

SOMMAIRE

Advent Pawlux 2 S.à r.l.	129953	Investex S.A.	129942
Advent Pawlux 3 S.à r.l.	129960	Jos et Danièle S.à r.l.	129947
Advent Twilight Luxembourg 1 S.à r.l. ..	129941	Leonard Finance S.A.	129984
Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l. ..	129951	Limoges Investments S.A.	129943
Amarilys Holding S.A.	129944	Meba S.A.	129943
Apparatur Verfahren S.A.	129945	PCF S.A.	129938
Ashforce Luxembourg SA	129941	Promo Consult S.à r.l.	129945
Babcock & Brown (Apollo) S.à r.l.	129940	Qalander S.A.	129946
Bacano Clausen S.A.	129944	Restaurant - Auberge Lamy S.A.	129947
Biotone Sàrl	129941	Sibad International S.A.	129983
Café Um Bur S.à r.l.	129946	Socomia S.A.	129940
CCP Acquisition I - End S.à r.l.	129971	SR Portfolio Holding (C) S.à r.l.	129949
CCP Holdings I - End S.à r.l.	129975	Star-Logistics S.A.	129945
CityEI S.à r.l.	129948	Swiss Implant Center Luxembourg S.A.	129951
Comptoir International du Papier S.A. ..	129943	Sytec S.à r.l.	129984
Condeco S.à r.l.	129938	Thewix Radiology	129942
Correlia Immobiliers S.A.	129948	TMC Finance S.A.	129939
De Gourmang S.à r.l.	129944	TPG Sonic S.à r.l.	129938
Detroit Investments S.A.	129948	VB Participations S.A.	129971
Devour Investments S.A.	129947	VB Participations S.A.	129979
Dodge Investments S.A.	129946	VB Participations S.A.	129975
Gallaher Investments Luxembourg S.à r.l.	129979	Villar de Rohde S.à r.l.	129984
Global Sports Entertainment S.à r.l.	129946	Wallenstein Finanz S.A.	129939
Greece Rouge Dragon S.à r.l.	129967	Wallenstein Finanz S.A.	129940
Helkin International Holding S.A.	129939		

Condeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Zone Industrielle Op Tomm.
R.C.S. Luxembourg B 71.463.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 30.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136127/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00156. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

PCF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 125.451.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue le 24/06/2008

01 L'intégralité du capital social est représentée.

02 L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Artur Jousten du poste de commissaire aux comptes.

03 L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

ANDANCE P.GM.B.H. domicilié à 43, Zur Kaiserbaracke B-4780 Recht, représentée par Monsieur Werner MÜSCH.
Le mandat expire après l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'année 2012.

ARAGEST SARL

Administratrice- déléguée

Représentée par Artur Jousten

Référence de publication: 2008136263/1611/18.

Enregistré à Diekirch, le 13 octobre 2008, réf. DSO-CV00098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080159745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

TPG Sonic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.328.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 15 octobre 2008, que:

TPG FOF V-A, L.P. a transféré ses 3.254 parts sociales

TPG FOF V-B, L.P. a transféré ses 2.626 parts sociales

TPG Partners V, L.P., a transféré ses 1.244.120 parts sociales

à

Inversiones Caudal II SARL, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg,, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137112

Depuis cette date, les parts de la société sont réparties comme suit:

Inversiones Caudal II SARL, 1.250.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008

TPG Sonic S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008136581/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TMC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 82.200.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008.;
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

TMC FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008136366/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07640. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Wallenstein Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 69.962.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008136380/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05401. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Helkin International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 36.799.

Extrait de résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 septembre 2008

- de transférer le siège social de HELKIN INTERNATIONAL HOLDING S.A. du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.
- de modifier, à compter de ce jour, l'adresse professionnelle des Administrateurs comme suit:
 - * Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - * Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
 - * Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- de prendre acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE, Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll à LUXEMBOURG (L-1882).

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

P. MESTDAGH / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008136282/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Wallenstein Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 69.962.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008136381/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05398. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Socomia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9972 Lieler, 26, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 101.048.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} septembre 2008

L'assemblée générale:

- accepte la démission de Roswitha Cremer en tant qu'administrateur à partir de ce jour,
- décide de nommer Roger Nysten en tant qu'administrateur à partir du 1^{er} septembre 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille quatorze,
- accepte la démission de Roswitha Cremer en tant qu'administrateur-délégué à partir de ce jour,
- décide de nommer Roger Nysten en tant qu'administrateur-délégué à partir du 1^{er} septembre 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille quatorze,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008136576/826/18.

Enregistré à Diekirch, le 24 octobre 2008, réf. DSO-CV00245. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080160025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Babcock & Brown (Apollo) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.750,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 129.005.

Transfert de parts sociales

Il résulte de deux cessions de parts sociales effectuées en date du 25 août 2008 sous seing privé que:

1. Babcock & Brown Apollo Limited, une société de droit malte, ayant son siège social à 171, Old Bakery Street, VLT-1455 Valletta, Malta, a cédé un total de 50 parts sociales de la société Babcock & Brown (Apollo) Sarl, suite:
 - Les 50 parts sociales tenues par la Société ont été transférées à BBEIF Malta (Brisa) Limited, une société de droit malte, ayant son siège social à 171, Old Bakery Street VLT-1455 Valletta, Malta.
2. BBGP Malta (Brisa) Limited, une société de droit malte, ayant son siège social à 171, Old Bakery Street, VLT-1455 Valletta, Malta, a cédé un total de 131 parts sociales de la société Babcock & Brown (Apollo) Sarl, suite:
 - Les 131 parts sociales tenues par la Société ont été transférées à BBEIF Malta (Brisa) Limited, une société de droit malte, ayant son siège social à 171, Old Bakery Street VLT-1455 Valletta, Malta.

Suite à ce transfert, l'actionariat de la Société est composé comme suit:

BBEIF Malta (Brisa) Limited 550 parts sociales

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136477/8281/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06445. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Ashforce Luxembourg SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9972 Lieler, Maison 8.
R.C.S. Luxembourg B 98.287.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2006

L'assemblée générale:

- décide de renouveler le mandat de Jean-François Vanwinkel en tant qu'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille douze,
- décide de renouveler le mandat d'Eduard Vanwinkel en tant qu'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille douze,
- décide de renouveler le mandat de la société Ashforce NV en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an deux mille douze.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008136577/826/18.

Enregistré à Diekirch, le 24 octobre 2008, réf. DSO-CV00244. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080160022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Biotone Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 96.657.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136551/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05213. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Advent Twilight Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 62.811,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.713.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 16 septembre 2008 que:

- Laetitia Ambrosi et Paul Lefering, ont démissionné de leur fonction de gérants de la société avec effet immédiat; et
- Frederic Francesconi, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France résidant 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France, a été nommé en tant que gérant de la société avec effet au 30 septembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est dorénavant composé de:

- Desmond Mitchell;
- Michael J.Ristaino; et
- Frederic Francesconi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008136492/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07369. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Thewix Radiology, Société Anonyme.

Siège social: L-9175 Niederfeulen, 17C, rue de la Fail.
R.C.S. Luxembourg B 92.870.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 septembre 2008 au siège social de la société
Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

Membres du conseil d'administration:

Les membres du conseil d'administration, à savoir:

- Monsieur TILKIN Pierre - Chaussée de Tongres, 680 - B-4452 JUPRELLE;
- Monsieur WANTEN Luc - Gippershovenstraat, 119 - B-3800 SAINT-TROND;
- Monsieur WANTEN Prosper - Gippershovenstraat, 119 - B-3800 SAINT-TROND;

ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société THEWIX RADIOLOGY S.A. avec au 3 septembre 2008.
Sont nommés en tant que nouveaux membres du conseil d'administration:

- Monsieur ANCION Jean-Paul, né le 1^{er} janvier 1965 à Seraing (Belgique), administrateur de société, demeurant à Pousset, Adresse: rue Lantremange, 37, B-4350, Pousset
- Madame RENSON Mathilde, né le 24 septembre 1953 à Liège, pensionnée, demeurant à Liège (B-4000 Liège, Quai Orban, n^o 151081)
- Monsieur MARTENS Diederik, né le 20 janvier 1961 à Duffel (Belgique), administrateur de société, demeurant à Villers-la-ville

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année de 2013.

Administrateur-délégué:

Monsieur TILKIN Pierre, demeurant à Chaussée de Tongres, 680, B-4452 JUPRELLE, a démissionné de son poste d'administrateur-délégué de la société Thewix Radiology S.A. avec au 3 septembre 2008.

Est nommé en tant que nouvel administrateur-délégué de la société Thewix Radiology SA, Monsieur MARTENS Diederik, domicilié à 12, avenue des Dauphins à B-1495 Villers-la-Ville (Belgique), né le 20 janvier 1961 à Duffel, Administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année de 2013.

Signature / Signature / Signatures

Le président / La secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2008136574/591/34.

Enregistré à Diekirch, le 20 octobre 2008, réf. DSO-CV00181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080160491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Investex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 73.852.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1^{er} septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Benoît DESSY précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008136367/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Meba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 72.629.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEBA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008136365/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Comptoir International du Papier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 24.586.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136107/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04897. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Limoges Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.135.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 17 octobre 2008

1. Monsieur André WILWERT a démissionné de ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Chateauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 17/10/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LIMOGES INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008136585/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08010. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Amarilys Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 36.089.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2008

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warcken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7, rue de la Sartheile, B-6810 Izel

Commissaire aux Comptes:

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de son mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Dominique Maqua et a décidé de nommer la société RAMLUX S.A. en son remplacement pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 est la société RAMLUX S.A. avec siège social au 9B, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2008136464/750/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

De Gourmang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4062 Esch-sur-Alzette, 69, rue Clair-Chêne.
R.C.S. Luxembourg B 93.898.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008136383/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Bacano Clausen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 59, rue de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 78.147.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008136388/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05835. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Apparatur Verfahren S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.420.

—
- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifié comme suit:

* Monsieur Grégory GUISSARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882)

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

APPARATUR VERFAHREN S.A.

S. BAERT / G. GUISSARD

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008136292/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Promo Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8262 Mamer, 22, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 115.418.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Giretz-Schmit Marie-Anne

22, rue de la Résistance, L-8262 MAMER

Associé gérant

Référence de publication: 2008136261/1019/14.

Enregistré à Diekirch, le 21 octobre 2008, réf. DSO-CV00200. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080159877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Star-Logistics S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.135.

—
La convention datée du 01/01/2007 dont l'avis de conclusion avait été déposé au registre de commerce de et à Luxembourg en date du 30 avril 2008, est dénoncée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 16/10/2008.

HMS FIDUCIAIRE SàRL

Domiciliataire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2008136294/1004/16.

Enregistré à Diekirch, le 20 octobre 2008, réf. DSO-CV00180. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080159635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Qalander S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 129.321.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008136258/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06582. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Global Sports Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.074.336,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.461.

Les comptes annuels au 31 janvier 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136626/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07272. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Café Um Bur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 9, rue du Château.
R.C.S. Luxembourg B 105.371.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136119/3256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06727. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Dodge Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.916.

The balance sheet as at December 31st, 2006 has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

For mention with a view to publishing at the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, October 13th, 2008.

FOR THE BOARD OF DIRECTORS

Signature

Référence de publication: 2008136255/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07179. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Devour Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.914.

The balance sheet as at December 31st, 2006 has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

For mention with a view to publishing at the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, October 13th, 2008.

FOR THE BOARD OF DIRECTORS

Signature

Référence de publication: 2008136256/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07174. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Restaurant - Auberge Lamy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 51, rue d'Asselborn.
R.C.S. Luxembourg B 95.567.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 15.09.2008

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 15.09.2008 que:

Suite à la lettre de démission du 30 juillet 2008

de la société START 56 S.à.r.l, ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50 Esplande

et de Monsieur MÜLLER Paul, employé, demeurant à L-9840 Siebenaler, Maison 20 dans leur qualité d'administrateur, l'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs de la société Restaurant - Auberge Lamy S.a.:

- Monsieur SIAUDEAU Stéphane, demeurant à L-9907 Troisvierges, 51, rue d'Asselborn

- Monsieur ROOSSENS Alan, demeurant à B-6070 Gouvy, 1A, rue des Morseux

Suite à la démission de Monsieur MULLER Guy dans sa qualité de commissaire aux comptes, l'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société Restaurant - Auberge Lamy S.a.:

- La société LUCOMA Sa, ayant son siège à L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbruck

Leurs mandats prennent fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2009.

Troisvierges, le 15 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Lucien FUNCK Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008136578/557/25.

Enregistré à Diekirch, le 21 octobre 2008, réf. DSO-CV00210. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080160020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Jos et Danièle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9252 Diekirch, 24, rue du Kockelberg.
R.C.S. Luxembourg B 103.184.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOS ET DANIELE sàrl

24, rue du Kockelberg, L-9252 Diekirch

Signature

Référence de publication: 2008136575/800514/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 octobre 2008, réf. DSO-CV00350. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080160443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

CityEl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.358.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique datées du 9 juin 2008

En remplacement de la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL, gérante démissionnaire, Monsieur Jean FELL, expert comptable, né à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme gérants pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société par leur seule signature dans les cas définis dans les statuts.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.
Pour extrait sincère et conforme
Pour CityEl S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008136591/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Correlia Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 135.438.

—
Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORRELIA IMMOBILIERS S.A.
Signature

Référence de publication: 2008136439/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Detroit Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.922.

—
The balance sheet as at December 31st, 2006 has been deposited unto the registrar of company in Luxembourg.
For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, October 13th, 2008.
FOR THE BOARD OF DIRECTORS
Signature

Référence de publication: 2008136257/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07178. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

SR Portfolio Holding (C) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 88.926.

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth day of the month of September,
Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

SR Portfolio Holding (B) S.à r.l., a société à responsabilité limitée in liquidation incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register in Luxembourg under number B 88.925,

represented by M^e Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 24th September 2008 which shall remain annexed to present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the sole shareholder and holding all shares in issue in SR Portfolio Holding (C) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register in Luxembourg under number B 88.926 (the "Company"), incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 30th August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the «Mémorial») of 24th October, 2002, number 1538.

The articles of incorporation of the Company were amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on 21st February 2008 published in the Mémorial of 9th April 2008 number 868.

The appearing party acting in the above stated capacity declared and the notary recorded as follows:

(I) That the appearing party is the sole shareholder of the Company and holds all six hundred (600) Class A shares, six hundred (600) Class B shares, six hundred (600) Class C shares, six hundred (600) Class D shares, six hundred (600) Class E shares, six hundred (600) Class F shares and five hundred (500) Class Z shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each in issue in the Company so that the total share capital is represented and decision can be validly taken by the sole shareholder.

(II) That the sole shareholder wishes to take decisions on the following agenda:

Agenda:

(A) Reduction of the issued share capital from one hundred two thousand five hundred Euro (€102,500) by an amount of ninety thousand Euro (€90,000) (the «Reduction Amount»), to twelve thousand five hundred Euro (€12,500) and cancellation of six hundred (600) Class A shares, six hundred (600) Class B shares, six hundred (600) Class C shares, six hundred (600) Class D shares, six hundred (600) Class E shares, six hundred (600) Class F shares of a nominal value of twenty five Euro (€25) each, and transfer of the Reduction Amount to the freely distributable share premium account.

(B) Reduction of the amount currently booked in the legal reserve to one thousand two hundred and fifty Euro (€1,250) (representing 10% of the new share capital), and allocation of the balance to a freely distributable share premium account.

(C) Consequential Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company and amendment of the articles of incorporation in order to delete all references to a specific class of shares.

The appearing party requested the undersigned notary to record the following resolutions which have been taken by the sole member:

First resolution

It is resolved to reduce the issued share capital from one hundred two thousand five hundred Euro (€102,500) by an amount of ninety thousand Euro (€90,000) (the «Reduction Amount»), to twelve thousand five hundred Euro (€12,500) and cancellation of six hundred (600) Class A shares, six hundred (600) Class B shares, six hundred (600) Class C shares, six hundred (600) Class D shares, six hundred (600) Class E shares, six hundred (600) Class F shares of a nominal value of twenty five Euro (€25) each, and to transfer the Reduction Amount to the freely distributable share premium account.

Second resolution

It is resolved to reduce the amount currently booked in the legal reserve to one thousand two hundred and fifty Euro (€1,250) (representing 10% of the new share capital), and to allocate the balance to a freely distributable share premium account.

Third resolution

It is resolved to consequentially amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:
"5.1. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro represented by five hundred (500) Class Z shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.»

The meeting further resolved to generally amend the articles of incorporation in order to delete all references to the classes of shares cancelled.

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital reduction are estimated at EUR 2,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre,

Par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

SR Portfolio Holding (B) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.925,

représentée par M^e Philippe Prussen, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 septembre 2008 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée et validée par le comparant et le notaire soussigné,

étant l'associé unique et détenant toutes les parts sociales émises dans SR Portfolio Holding (C) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.926 (la "Société"), constituée le 30 août 2002 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 24 octobre 2002, numéro 1538. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant daté du 21 février 2008, publié au Mémorial numéro 868 du 9 avril 2008.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a déclaré et le notaire a acte ce qui suit:

(I) Que la partie comparante est l'associé unique de la Société et détient toutes les six cents (600) parts sociales de Classe A, six cents (600) parts sociales de Classe B, six cents (600) parts sociales de Classe C, six cents (600) parts sociales de Classe D, six cents (600) parts sociales de Classe E, six cents (600) parts sociales de Classe F et cinq cents (500) parts sociales de Classe Z d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25) chacune émises dans la Société de sorte que l'entière du capital social est représenté et que des décisions peuvent être valablement prises par l'associé unique.

(II) Que l'associé unique souhaite prendre des décisions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

(A) Réduction du capital social émis de cent deux mille cinq cents Euros (€102.500) par un montant de quatre-vingt dix mille Euros (€90.000) (le "Montant de la Réduction") à douze mille cinq cents Euros (€12.500) et annulation de six cents (600) parts sociales de Classe A, six cents (600) parts sociales de Classe B, six cents (600) parts sociales de Classe C, six cents (600) parts sociales de Classe D, six cents (600) parts sociales de Classe E, six cents (600) parts sociales de Classe F d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25) chacune, et transfert du Montant de la Réduction au compte de prime d'émission librement distribuable.

(B) Réduction du montant actuellement alloué à la réserve légale à mille deux cent cinquante Euros (€1.250) (représentant 10% du nouveau capital social), et allocation du solde à un compte prime d'émission librement distribuable.

(C) Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société et modification des statuts afin de supprimer toute référence aux parts sociales d'une classe particulière.

Les associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par les associés:

Première résolution

Les associés ont décidé de réduire le capital social émis de cent deux mille cinq cents Euros (€102.500) par un montant de quatre-vingt dix mille Euros (€90.000) (le "Montant de la Réduction") à douze mille cinq cents Euros (€12.500) et annulation de six cents (600) parts sociales de Classe A, six cents (600) parts sociales de Classe B, six cents (600) parts sociales de Classe C, six cents (600) parts sociales de Classe D, six cents (600) parts sociales de Classe E, six cents (600) parts sociales de Classe F d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25) chacune, et de transférer le Montant de la Réduction au compte de prime d'émission librement distribuable.

Deuxième résolution

Les associés ont décidé de réduire le montant actuellement alloué à la réserve légale à mille deux cent cinquante Euros (€1.250) (représentant 10% du nouveau capital social), et d'allouer le solde à un compte prime d'émission librement distribuable.

Troisième résolution

Les associés ont décidé de modifier en conséquence l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

"5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales de Classe Z d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25) chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts."

L'assemblée a ensuite décidé de modifier les statuts dans le but de supprimer toutes les références aux parts sociales des classes supprimées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges qui seront supportés par la Société à la suite à la réduction de capital qui précède sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présentes minutes sont rédigées en anglais suivies d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite des présentes minutes la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte,
Signé: P. PRUSSEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 octobre 2008. Relation: LAC/2008/40423. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008135928/242/137.

(080158924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Swiss Implant Center Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 80, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.319.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008136075/242/12.

(080159599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 128.975.

Im Jahre zweitausendacht, den einundzwanzigsten Oktober, um 16.00 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

haben sich anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung

1. die Allianz SE, eine europäische Aktiengesellschaft (Societas Europaea) deutschen und europäischen Rechts mit Gesellschaftssitz in der Königinstraße 28, D-80802 München, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 164232, sowie

2. die AZ-Argos 39 Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH, eine deutsche Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in der Königinstraße 28, D-80802 München, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 158.777,

in ihren Eigenschaften als Teilhaber (nachfolgend die Gesellschafter) der Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 14, boulevard F.D. Roosevelt in L-2450 Luxemburg (die Gesellschaft) eingefunden,

beide vertreten durch Frau Victoria Leyens, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg aufgrund zweier privatschriftlicher Vollmachten, welche jeweils am 20. Oktober 2008 in München ausgestellt wurden; welche Vollmachten, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte der erschienenen Parteien und dem amtierenden Notar, der gegenwärtigen Urkunde zwecks Einregistrierung beigefügt bleiben werden.

Die bei der Versammlung vertretenen Gesellschaftsanteile sind durch den Namen des jeweiligen Gesellschafters auf einer dieser Urkunde beigefügten Anwesenheitsliste wiedergegeben, die ebenfalls von dem Vertreter der Erschienenen und dem unterzeichneten Notar unterschrieben wird.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Camille MINES, mit dem Amtssitz in Capellen, (Großherzogtum Luxemburg), am 8. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1595 vom 30. Juli 2007.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zweimal abgeändert, (i) gemäß Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Camille MINES am 28. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1394 vom 6. Juni 2008, sowie (ii) gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg) am 13. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1714 vom 11. Juni 2008.

Die Erschienenen, namens handelnd wie hiavor erwähnt, haben sodann den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von 100.000.000,- EUR, namentlich 1.000.000 Anteile zu je 100,- EUR, die in ihrer Gesamtheit von den hier ordnungsgemäß vertretenen Gesellschaftern gehalten werden, vertreten ist, ist diese außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß konstituiert und mithin in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

II. Sodann fassen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, den Nennwert der Gesellschaftsanteile von jeweils EUR 100,- (einhundert Euro) auf einen Nennwert von jeweils EUR 1,- (einen Euro) herabzusetzen und die Satzung der Gesellschaft entsprechend abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Gesellschaft mit genehmigtem Kapital in Höhe von EUR 655.267.639, - (sechshundertfünfundfünfzig Millionen zweihundertsiebenundsechzigtausend sechshundertneununddreißig) bestehend aus 655.267.639 (sechshundertfünfundfünfzig Millionen zweihundertsiebenundsechzigtausend sechshundertneununddreißig) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils EUR 1,- (einem Euro) auszustatten und die Satzung der Gesellschaft entsprechend abzuändern.

Dritter beschluss

Die Gesellschafter beschließen, den Wortlaut von Artikel 5 der Satzung im Sinne der beiden vorangehenden Beschlüsse durch den folgenden Wortlaut zu ersetzen:

" **Art. 5.** Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft ist auf einhundert Millionen Euro (100.000.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in einhundert Millionen (100.000.000) gleichwertiger Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR) pro Anteil.

Das genehmigte Kapital der Gesellschaft ist auf EUR 655.267.639, - (sechshundertfünfundfünfzig Millionen zweihundertsiebenundsechzigtausend sechshundertneununddreißig) festgesetzt, eingeteilt in 655.267.639 (sechshundertfünfundfünfzig Millionen zweihundertsiebenundsechzigtausend sechshundertneununddreißig) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils EUR 1,- (einem Euro).

Der oder die Geschäftsführer sind ermächtigt, innerhalb von 5 Jahren nach Veröffentlichung dieser Satzungsänderung, das gezeichnete Kapital im Rahmen des genehmigten Kapitals, in einem oder mehreren Schritten, durch die Ausgabe neuer Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils EUR 1,- (einem Euro) an die bestehenden Gesellschafter oder an, durch die bestehenden Gesellschafter gemäß Artikel 189 Absatz 1 des Gesetzes von 1915 dazu autorisierten Personen, zu erhöhen. Die Gesellschaftsanteile sind unter den von der Geschäftsleitung festgelegten Bedingungen, auszugeben. Dieser Artikel ist nach jeder Kapitalerhöhung die im Rahmen des genehmigten Kapitals stattfindet entsprechend abzuändern und der oder die Geschäftsführer sind autorisiert sämtliche notwendige Schritte diesbezüglich durchzuführen.

Das Kapital der Gesellschaft kann jederzeit (i) unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung oder (ii) im Rahmen des genehmigten Kapitals durch den oder die Geschäftsführer, abgeändert werden."

129953

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 1.500.- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet : V. LEYENS und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008. Relation: LAC/2008/42909. - Reçu douze Euros 12.- EUR.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 28. Oktober 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008136155/242/84.

(080159581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Advent Pawlux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.399.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-F LIMITED PARTNERSHIP", a partnership organized under the laws of the State of Delaware,

with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,

here represented by Ms Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 9 October 2008.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Object.

2.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

2.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

2.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

2.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

2.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

2.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

2.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

2.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

2.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "ADVENT PAWLUX 2 S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st.

Art. 21. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The thirty thousand (30,000) shares have been subscribed by "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-F LIMITED PARTNERSHIP", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Desmond MITCHELL, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America; and
 - Mr Frederic FRANCESCONI, accountant, born on 2 May 1975 in Thionville, France residing at 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-F LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 9 octobre 2008.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet Social.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

2.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

2.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

2.4 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

2.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

2.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

2.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

2.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

2.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «ADVENT PAWLUX 2 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente mille dollars (USD 30.000.-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar (USD 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les gérants pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-F LIMITED PARTNERSHIP», prénommé, a souscrit l'ensemble des trente mille (30,000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente mille dollars (USD 30.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Desmond MITCHELL, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Monsieur Frederic FRANCESCONI, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France, demeurant au 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2008, Relation: EAC/2008/12898. — Reçu cent dix Euros soixante-huit Cents (22.136,89.- à 0,5 % = 110,68.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008134653/239/380.

(080157620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Advent Pawlux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.398.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-D LIMITED PARTNERSHIP", a partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,

here represented by Ms Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 9 October 2008.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Object.

2.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

2.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

2.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into, any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

2.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

2.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

2.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

2.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

2.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

2.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "ADVENT PAWLUX 3 S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable, among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st.

Art. 21. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The thirty thousand (30,000) shares have been subscribed by "ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-D LIMITED PARTNERSHIP", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty thousand US Dollars (USD 30,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 47, Grand Rue, L-1661, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Desmond MITCHELL, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 32, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America; and
 - Mr Frederic FRANCESCONI, accountant, born on 2 May 1975 in Thionville, France residing at 23, Boucle Jacques Callot, 57100, Thionville, France.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-D LIMITED PARTNERSHIP", un limited partnership existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 9 octobre 2008.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet Social.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

2.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

2.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

2.4 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

2.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

2.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

2.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

2.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

2.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «ADVENT PAWLUX 3 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente mille dollars (USD 30.000.-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar (USD 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les gérants pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

"ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND IV-D LIMITED PARTNERSHIP», prénommé, a souscrit l'ensemble des trente mille (30.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente mille dollars (USD 30.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à deux mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 47, Grand Rue, L-1661, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Desmond MITCHELL, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340, Luxembourg;
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Monsieur Frederic FRANCESCONI, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France demeurant au 23, Boucle Jacques Callot, 57100, Thionville, France.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2008, Relation: EAC/2008/12900. — Reçu cent dix Euros soixante-huit Cents (22.136,89.- à 0,5%= 110,68.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008134654/239/380.

(080157604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Greece Rouge Dragon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 106.386,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.204.

In the year two thousand and eight, on the seventh of the month of October,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Greece Rouge Dragon S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 138.204 (the "Company"), incorporated on 23rd April 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number C-1303 of 28th May, 2008. The articles of association have been amended by deed of the undersigned notary, on 14th July 2008, published in the number 2234 of 12th September 2008.

The meeting appointed Mr Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as chairman. M^e Marco Rasqué da Silva, maître en droit, professionally residing in Luxembourg was appointed as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(I) That the purpose of the meeting is to pass the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

(A) Increase of the issued share capital of the Company from fourteen thousand nine hundred sixty-six Euro (€ 14,966) to one hundred and six thousand three hundred and eighty-six Euro (€ 106,386) by the issuance of (i) seventy-six thousand three hundred and fifty-four (76,354) class V shares (the "Class V Shares"), (ii) eight thousand three hundred and eighty-nine (8,389) class A shares (the "Class A Shares") and (iii) six thousand six hundred and seventy-seven (6,677) class B shares (the "Class B Shares"), with a nominal value of one Euro (€ 1) each; subscription to and payment of such Class V Shares, Class A Shares and Class B Shares by the subscribers by way of contribution in kind consisting of the conversion of (i) seventy-six thousand three hundred and fifty-four (76,354) class V convertible preferred equity certificates (the "Class V CPECs"), (ii) eight thousand three hundred and eighty-nine (8,389) class A convertible preferred equity certificates (the "Class A CPECs") and (iii) six thousand six hundred and seventy-seven (6,677) class B convertible preferred equity certificates (the "Class B CPECs"), of a nominal value of one Euro (€ 1.00) each and each issued by the Company to the subscribers and contribution in kind of the receivables thereunder (the "Contribution in Kind"); approval of the valuation of the Contribution in Kind to ninety-one thousand four hundred twenty Euro (€ 91,420) and the conversion ratio of (i) one (1) Class V CPEC to one (1) Class V Share, (ii) one (1) Class A CPEC to one (1) Class A Share and (iii) one (1) Class B CPEC to one (1) Class B Share.

(B) Amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above increase of capital so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one hundred and six thousand three hundred and eighty-six Euro (€ 106,386) divided into (i) nine thousand seven hundred and sixty-two (9,762) class A shares, (ii) seven thousand seven hundred and seventy (7,770) class B shares and (iii) eighty-eight thousand eight hundred and fifty-four (88,854) class V shares, each with a nominal value of one Euro (1.00 €)."

(II) That the shareholders represented and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties, will be annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

(III) That it appears from the attendance list that the entire issued capital of the Company is represented at the present meeting so that the meeting is thus regularly constituted and may be validly held.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions by unanimous decision:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from fourteen thousand nine hundred sixty-six Euro (€ 14,966) to one hundred and six thousand three hundred and eighty-six Euro (€ 106,386) by the issue of:

(i) seventy-six thousand three hundred and fifty-four (76,354) Class V Shares with a nominal value of one Euro (€ 1.00) each for a total subscription price of seventy-six thousand three hundred and fifty-four Euro (€ 76,354) by way of the conversion of seventy-six thousand three hundred and fifty-four (76,354) Class V CPECs with a nominal value (and face amount) of one Euro (€ 1.00) each,

(ii) eight thousand three hundred and eighty-nine (8,389) Class A Shares with a nominal value of one Euro (€ 1.00) each for a total subscription price of eight thousand three hundred and eighty-nine Euro (€ 8,389) by way of the conversion of eight thousand three hundred and eighty-nine (8,389) Class A CPECs with a nominal value (and face amount) of one Euro (€ 1.00) each, and

(iii) six thousand six hundred and seventy-seven (6,677) Class B Shares with a nominal value of one Euro (€ 1.00) each for a total subscription price of six thousand six hundred and seventy-seven Euro (€ 6,677) by way of the conversion of six thousand six hundred and seventy-seven (6,677) Class B CPECs with a nominal value (and face amount) of one Euro (€ 1.00) each.

The meeting resolved to accept the payment of the subscription price by way of the Contribution in Kind (being the conversion of (i) seventy-six thousand three hundred and fifty-four (76,354) Class V CPECs, (ii) eight thousand three hundred and eighty-nine (8,389) Class A CPECs and (iii) six thousand six hundred and seventy-seven (6,677) Class B CPECs (together the "CPECs"), of a nominal value of one Euro (€ 1.00) and the receivables thereunder at a conversion ratio of one (1) Class V CPEC, Class A CPEC and Class B CPEC to one Class V Shares, Class A Share and Class B Share respectively, to the following subscribers here represented by Mr. Patrick Santer, prenamed,

by virtue of the aforementioned proxies:

Subscribers, CPECs contributed, Shares

Rouge Dragon S.à.r.l., 76,354 Class V CPECs, 76,354 Class V Shares

RD Nominees Limited, 8,389 Class A CPECs, 6,677 Class B CPECs; 8,389 Class A Shares, 6,677 Class B Shares

The meeting resolved to acknowledge and approve the report of the managers of the Company on the valuation of the Contribution in Kind dated 7th October 2008 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith), the conclusion of which reads as follows: "The Managers believe that the value of the aggregate Contributions as described hereabove of seventy-six thousand three hundred and fifty-four (76,354) Class V CPECs, eight thousand three hundred and eighty-nine (8,389) Class A CPECs and six thousand six hundred and seventy-seven (6,677) Class B CPECs and the receivables thereunder amounts to ninety-one thousand four hundred twenty Euro (€ 91,420) and is at least equal to the amount of the Class V Shares, Class A Shares and Class B Shares to be issued and that accordingly the Company may issue to the subscribers the Class V Shares, Class A Shares and Class B Shares in the proportion described above, representing a share capital increase of ninety-one thousand four hundred twenty Euro (€ 91,420)."

The meeting resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind at ninety-one thousand four hundred twenty Euro (€ 91,420) and to allocate ninety-one thousand four hundred twenty Euro (€ 91,420) to the share capital of the Company.

Proof of the Contribution in Kind of seventy-six thousand three hundred and fifty-four (76,354) Class V CPECs, eight thousand three hundred and eighty-nine (8,389) Class A CPECs and six thousand six hundred and seventy-seven (6,677) Class B CPECs and the receivables thereunder have been shown to the undersigned notary.

Second resolution

Consequentially, the meeting resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above increase of capital so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one hundred and six thousand three hundred and eighty-six Euro (€ 106,386) divided into (i) nine thousand seven hundred and sixty-two (9,762) class A shares, (ii) seven thousand seven hundred and seventy (7,770) class B shares and (iii) eighty-eight thousand eight hundred and fifty-four (88,854) class V shares, each with a nominal value of one Euro (1.00 €)."

There being no further business on the agenda the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 3,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, first names, civil status and residences, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «Greece Rouge Dragon S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.204 (la «Société»), constituée le 23 avril 2008 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C-1303 du 28 mai 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 juillet 2008, publié au Mémorial numéro 2234 du 12 septembre 2008.

L'Assemblée a désigné Monsieur Patrick Santer, maître en droit, demeurant sous son adresse professionnelle à Luxembourg, comme président. Maître Marco Rasqué da Silva, maître en droit, demeurant sous son adresse professionnelle à Luxembourg a été nommé secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

(I) Que le but de l'assemblée est de passer les résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

(A) Augmentation du capital social émis de la Société de quatorze mille neuf cent soixante-six euros (€ 14, 966) à cent six mille et trois cent quatre-vingt-six euros (€ 106, 386) par l'émission (i) de soixante-seize mille trois cent cinquante-quatre (76, 354) parts de classe V (les «parts de classe V»), (ii) huit mille trois cent quatre-vingt-neuf (8, 389) parts de classe A (les «parts de classe A») et (iii) six mille six cent soixante-dix-sept (6, 677) parts de classe B (les «parts de classe B») d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.00) chacune; souscription et libération de ces parts de classe V, parts de classe A et parts de classe B par les souscripteurs en contrepartie d'un apport en nature consistant en la conversion de (i) soixante seize mille trois cent cinquante-quatre (76,354) convertible preferred equity certificates de classe V (les «CPECs de classe V»), (ii) huit mille trois cent quatre-vingt-neuf (8, 389) «convertible preferred equity certificates de classe A» (les «CPECs de classe A») et (iii) six mille six cent soixante dix-sept convertible preferred euqity certificates de classe B (les «CPECs de classe B»), d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.00) chacun émis par la Société aux souscripteurs et l'apport en nature de la créance en relation avec ces CPECs, à l'exclusion des intérêts échus sous les CPECs de classe V, les CPECs de classe A et les CPECs de classe B apportés («l'apport en nature»); approbation de l'évaluation de l'apport en nature à quatre-vingt-onze mille quatre cent vingt Euros (€ 91, 420) et du ratio d'apport de (i) une (1) CPEC de classe V pour une part sociale de classe V, (ii) une (1) CPEC de classe A pour une (1) part sociale de caisse A et (iii) une (1) CPEC de classe B pour une part sociale de classe B.

(B) Modification de la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de sorte à lire ce qui suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cent six mille trois cent quatre-vingt six euros (€ 106, 386) divisé en (i) neuf mille sept cent soixante-deux parts de classe A, (ii) sept mille sept cent soixante-dix parts de classe B et (iii) quatre-vingt huit mille huit cent cinquante quatre parts de classe V, chacune d'une valeur nominale d'un euro (1.00 €)».

(II) Que les associés représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que les procurations des associés représentés, signées «ne varietur» par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte.

(III) Qu'il ressort de ladite liste de présence que tout le capital émis dans la société est représenté à l'assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement être tenue.

Après approbation de ce qui précède par l'Assemblée, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes par décision anonyme:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de quatorze mille neuf cent soixante-six euros (€ 14, 966) à cent six mille trois cent quatre-vingt-six euros (€ 106,386) par l'émission de:

(i) soixante-seize mille trois cent cinquante-quatre parts de classe V avec une valeur nominale d'un euro (€ 1.00) chacune pour un prix de souscription total de soixante-seize mille trois cent cinquante-quatre euros (€ 76, 354 €) par un apport en nature consistant en la conversion de soixante-seize mille trois cent cinquante-quatre CPEC de classe V d'une valeur nominale de un euro (€ 1.00). chacune,

(ii) huit mille trois cent et quatre-vingt-neuf (8, 389 €) parts de classe A d'une valeur nominale d'un euro (€ 1.00) chacune pour un prix de souscription de huit mille trois cent quatre-vingt-neuf euros (€ 8,389) par un apport en nature consistant en la conversion de huit mille trois cent quatre-vingt-neuf (8,389) CPECs de classe A d'une valeur nominale de un euro (€ 1.00) chacune, et,

(iii) six mille six cent soixante-dix-sept (6,677) parts de classe B d'une valeur nominale d'un euro (€ 1.00) chacune pour un prix de souscription total de six mille six cent soixante-dix-sept (6,677) CPECs de classe B d'une valeur nominale d'un euro (€ 1.00).

Il a été décidé d'accepter le paiement du prix de souscription par un apport en nature (qui est(i) soixante-seize mille trois cent cinquante-quatre (76, 354) CPECs de classe V,(ii) huit mille trois cent quatre-vingt-neuf (8, 389) CPECs de classe A, et (iii) six mille six cent soixante-dix-sept CPECs de classe B (ensemble les «CPECs»), d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.00) et des créances relatives, à l'exclusion des intérêts échus sous les CPECs de classe V, les CPECs de classe A et les CPECs de classe B apportés au ratio de conversion d'une (1) CPEC de classe V, CPEC de classe A et CPEC de classe B pour une (1) part de classe V, part de classe A et part de classe B respectivement, au bénéfice des souscripteurs suivants ici représentés par Monsieur Patrick Santer, prénommé,

en vertu des procurations dont mention ci-avant:

Souscripteurs, CPECs apportés, Parts

Rouge Dragon S.à.r.l., 76,354 CPECs de classe V, 76,354 parts de classe V

RD Nominees Limited 8,389 CPECs de classe A, 6,677 CPEC de classe B; 8,389 parts de classe A, 6,677 parts de classe B

Il est décidé de constater et d'approuver le rapport des gérants de la Société portant sur l'évaluation de l'apport en nature datée au 7 octobre 2008 (dont une copie est annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci). La conclusion de ce rapport est la suivante: «Les gérants estiment que la valeur de l'apport en nature total mentionné ci-dessus comme étant de soixante-seize mille trois cent cinquante-quatre (76,354) CPECs de classe V, huit mille trois cent quatre-vingt-neuf (8,389) CPECs de classe A et six mille six cent soixante-dix-sept (6,677) CPECs de classe B et des créances relatives (autre que les intérêts échus sous les CPECs de classe V, de classe A et de classe B jusqu'à la date de leur apport) s'élève à quatre-vingt-onze mille quatre cent vingt euros (€ 91,420) et est au moins égal aux parts de classe V, aux parts de classe A et aux parts de classe B devant être émises et que la Société peut en conséquence émettre aux souscripteurs les parts de classe V, les parts de classe A et les parts de classe B dans les proportions décrites ci-dessus, représentant une augmentation de capital de quatre-vingt-onze mille quatre cent vingt euros (€ 91,420).»

Il est décidé d'approuver l'évaluation de l'apport en nature à quatre-vingt onze mille quatre cent vingt euros (€ 91,420) et d'allouer quatre-vingt onze mille quatre cent vingt euros (€ 91,420) au capital de la Société.

Preuve de l'apport en nature de soixante seize mille trois cent cinquante-quatre (76,354) CPECs de classe V, huit mille trois cent quatre-vingt-neuf (8,389) CPECs de classe A et six mille six cent soixante-dix-sept (6,677) CPECs de classe B et des créances relatives (autre que les intérêts échus sous ces CPECs) a été montrée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à cent six mille trois cent quatre-vingt-six euros (€ 106,386) divisé en (i) neuf mille sept cent soixante-deux (9,762) parts de classe A, (ii) sept mille sept cent soixante-dix (7,770) parts de classe B et (iii) quatre-vingt-huit mille huit cent cinquante-quatre (88,854) parts de classe V, chacune d'une valeur nominale d'un euro (1.00 €)».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à environ EUR 3.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire présent acte.

Signé: P. SANTER, M. RASQUE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2008, Relation: LAC/2008/41899. — Reçu à 0.50% quatre cent cinquante-sept euros dix cents (457.10 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008135878/242/212.

(080158878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

VB Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 96.133.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008136115/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04955. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

CCP Acquisition I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 136.795.

In the year two thousand and eight, on the second day of October.

Before Maître Gerard Lecuit notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CCP HOLDINGS I - END S.a r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered within the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.772, (the "Shareholder"),

represented by Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 2, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of CCP ACQUISITION I - END S.a r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated under the name of Caldera S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing then in Luxembourg-Eich, on February 27, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Societes et Associations, number 809 of April 3, 2008, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.795 (the "Company") and whose articles of incorporation have been amended on July 15, 2008 following a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Societes et Associations, number 2259 of September 16, 2008 (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

III. The Shareholder, represented as mentioned above, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To amend article 3 of the articles of incorporation of the Company to modify the corporate object which shall hence forth read as follows:

"The purpose of the Company is to (i) purchase loans and receivables deriving from drawn and undrawn credit facilities (the "Loan Purchases"), and (ii) to enter into credit facilities and drawdown on loans to be provided to fund the Loan Purchases (the "Purpose").

The Company shall not (i) enter into any agreements other than any agreements to facilitate the Purpose or which are ancillary to or incidental to the Purpose, or in relation to the incorporation or maintenance of the Company, (ii) incur any debts, obligations or liabilities other than those reasonably necessary to complete the Purpose or for the ongoing maintenance of the Purpose, or in relation to the incorporation or maintenance of the Company, (iii) issue any securities other than those contemplated for the Purpose, (iv) carry out any business other than in relation to or ancillary to the Purpose, or (v) provide security interests and guarantee for its own debts or the debts of other companies with which the company is affiliated in a group other than those contemplated for the Purpose.

In a general fashion, without prejudice to the limitations mentioned in the second paragraph above, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of the Purpose."

2. To increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred nineteen thousand two hundred seventy-seven euro (EUR 119,277.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of one hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-seven euro (EUR 131,777.-).

3. To issue one hundred nineteen thousand two hundred seventy-seven (119,277) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

4. To accept subscription for these new shares by the current Shareholder of the Company and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

5. To amend article 5 of the articles of incorporation to reflect the capital increase.

6. Miscellaneous.

IV. The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company to modify the corporate object which shall hence forth read as follows:

"The purpose of the Company is to (i) purchase loans and receivables deriving from drawn and undrawn credit facilities (the "Loan Purchases"), and (ii) to enter into credit facilities and drawdown on loans to be provided to fund the Loan Purchases (the "Purpose").

The Company shall not (i) enter into any agreements other than any agreements to facilitate the Purpose or which are ancillary to or incidental to the Purpose, or in relation to the incorporation or maintenance of the Company, (ii) incur any debts, obligations or liabilities other than those reasonably necessary to complete the Purpose or for the ongoing maintenance of the Purpose, or in relation to the incorporation or maintenance of the Company, (iii) issue any securities other than those contemplated for the Purpose, (iv) carry out any business other than in relation to or ancillary to the Purpose, or (v) provide security interests and guarantee for its own debts or the debts of other companies with which the company is affiliated in a group other than those contemplated for the Purpose.

In a general fashion, without prejudice to the limitations mentioned in the second paragraph above, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of the Purpose."

Second resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred nineteen thousand two hundred seventy-seven euro (EUR 119,277.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-seven euro (EUR 131,777.-)

Third resolution

The Shareholder resolved to issue one hundred nineteen thousand two hundred seventy-seven (119,277) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared CCP HOLDINGS I - END S.a r.l. represented as stated hereabove and declared to subscribe to one hundred nineteen thousand two hundred seventy-seven (119,277) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully pay them up in consideration for a payment in cash of an aggregate amount of one hundred nineteen thousand two hundred seventy-seven euro (EUR 119,277.-);

Proof of such payment has been given to the undersigned notary and the aggregate amount of one hundred nineteen thousand two hundred seventy-seven euro (EUR 119,277.-) of the above contribution is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Shareholder resolved (i) to accept the said subscription and payment by the Shareholder, (ii) to allot the new shares to the Shareholder as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" Art. 5. Issued capital

The issued capital of the Company is set at one hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-seven euro (EUR 131,777.-) divided into one hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-seven (131,777) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the articles of incorporation are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deuxième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Gerard Lecuit, notaire, de résidence a Luxembourg,

Acomparu:

CCP HOLDINGS I - END S.a r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.772, (l'"Associé"),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Michael JONAS, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 octobre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de l'Associé et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter la suivante:

I. L'Associé est l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise CCP ACQUISITION I - END S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous la dénomination de Caldera S.à r.l. le 27 février 2008 suivant acte de Maître Paul Decker, notaire, alors de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations sous le numéro 809 du 3 avril 2008, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.795 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 15 juillet 2008 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2259 du 16 septembre 2008.

II. Le capital social de la Société est douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

III. L'Associé a reconnu avoir été parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société concernant l'objet social lequel aura désormais la teneur suivante:

"L'objet social de la Société est (i) d'acheter des prêts ainsi que des créances recouvrables provenant de lignes de crédit tant appelées que non appelées (les "Achats de prêts") et (ii) de conclure des lignes de crédit et tirage de prêts afin de financer les achats de prêts ("l'Objectif").

La Société ne pourra pas (i) conclure d'accords autres que ceux destinés à faciliter l'Objectif ou qui sont accessoires ou secondaires à l'Objectif, ou en relation avec la constitution ou la gestion de la Société, (ii) contracter des dettes, obligations ou responsabilités autres que celles raisonnablement nécessaires afin d'accomplir l'Objectif ou pour la gestion actuelle de l'Objectif, (iii) émettre des titres autres que ceux envisagés pour accomplir l'Objectif, (iv) entrer en relation d'affaires autres que celles en rapport ou accessoires à l'Objectif, ou (v) attribuer des sûretés et garanties afin de garantir ses propres dettes ou les dettes d'autres sociétés avec lesquelles la Société est affiliée dans un groupe, à l'exception toutefois de celles envisagées afin d'accomplir l'Objectif.

De manière générale et sans préjudice des limitations telles que mentionnées dans le second paragraphe ci-dessus, la Société pourra exécuter tout type d'opération commerciale, industrielle ou financière jugée utile dans le cadre de l'accomplissement et développement de l'Objectif."

2. Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent dix-neuf mille deux cent soixante-dix-sept euros (EUR 119.277,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent trente et un mille sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 131.777,-).

3. Emission de cent dix-neuf mille deux cent soixante-dix-sept (119.277) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par les associés actuels de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

5. Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital.

6. Divers.

IV. Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société concernant l'objet social lequel aura désormais la teneur suivante:

"L'objet social de la Société est (i) d'acheter des prêts ainsi que des créances recouvrables provenant de lignes de crédit tant appelées que non appelées (les "Achats de prêts") et (ii) de conclure des lignes de crédit et tirage de prêts afin de financer les achats de prêts ("l'Objectif").

La Société ne pourra pas (i) conclure d'accords autres que ceux destinés à faciliter l'Objectif ou qui sont accessoires ou secondaires à l'Objectif, ou en relation avec la constitution ou la gestion de la Société, (ii) contracter des dettes, obligations ou responsabilités autres que celles raisonnablement nécessaires afin d'accomplir l'Objectif ou pour la gestion actuelle de l'Objectif, (iii) émettre des titres autres que ceux envisagés pour accomplir l'Objectif, (iv) entrer en relation d'affaires autres que celles en rapport ou accessoires à l'Objectif, ou (v) attribuer des sûretés et garantie afin de garantir ses propres dettes ou les dettes d'autres sociétés avec lesquelles la Société est affiliée dans un groupe, à l'exception toutefois de celles envisagées afin d'accomplir l'Objectif.

De manière générale et sans préjudice des limitations telles que mentionnées dans le second paragraphe ci-dessus, la Société pourra exécuter tout type d'opération commerciale, industrielle ou financière jugée utile dans le cadre de l'accomplissement et développement de l'Objectif."

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent dix-neuf mille deux cent soixante-dix-sept euros (EUR 119.277,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent trente et un mille sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 131.777,-).

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent dix-neuf mille deux cent soixante-dix-sept (119.277) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Intervient alors CCP HOLDINGS I - END S.à r.l. agissant par le biais de son mandataire, qui déclare souscrire cent dix-neuf mille deux cent soixante-dix-sept (119.277) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en contre partie d'un paiement en numéraire représentant un montant global de cent dix-neuf mille deux cent soixante-dix-sept euros (EUR 119.277,-);

Preuve de ce paiement a été fournie au notaire instrumentant et le montant total de cent dix-neuf mille deux cent soixante-dix-sept euros (EUR 119.277,-) représentant la contribution ci-dessus est à présent à la disposition de la Société.

Ensuite, l'Associé a décidé (i) d'accepter ladite souscription et paiement par l'Associé, et (ii) d'allouer les nouvelles parts sociales à l'Associé tel qu'indiqué ci-dessus, et (iii) de constater la réalisation de l'augmentation du capital social.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital Emis

Le capital émis de la Société est fixé à cent trente et un mille sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 131.777,-) divisé en cent trente et un mille sept cent soixante-dix-sept (131.777) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: M. JONAS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008. LAC/2008/40183 - Reçu cinq cent quatre-vingt-seize euros trente-neuf cents à 0,5%: 596,39 EUR

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008135944/220/220.

(080159334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

VB Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.133.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008136117/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04949. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

CCP Holdings I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 131.777,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.772.

In the year two thousand and eight, on the second day of October.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CCP ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered within the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.128, (the "Shareholder"),

represented by Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 2, 2008.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of CCP HOLDINGS I - END S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated under the name of Wallace Holdings S.à r.l. pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary then residing in Luxembourg-Eich, on February 27, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 795 of April 2, 2008, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.772 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended on July 15, 2008 following a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2241 of September 13, 2008.

II. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

III. The Shareholder, represented as mentioned above, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

129976

Agenda:

1. To amend article 3 of the articles of incorporation of the Company to modify the corporate object which shall hence forth read as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in CCP ACQUISITION I - END S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.795 as well as the administration, development and management of such interests (the "Purpose").

The Company shall not (i) enter into any agreements other than any agreements to facilitate the Purpose or which are ancillary to or incidental to the Purpose, or in relation to the incorporation or maintenance of the Company, (ii) incur any debts, obligations or liabilities other than those reasonably necessary to complete the Purpose or for the ongoing maintenance of the Purpose, or in relation to the incorporation or maintenance of the Company, (iii) provide loans and financing in any form or kind other than in relation to or ancillary to the Purpose, (iv) carry out any business other than in relation to or ancillary to the Purpose, or (v) grant guarantees or provide security in any form or kind other than for its own debts or for the debts of CCP ACQUISITION I - END S.à r.l.

In a general fashion, without prejudice to the limitations mentioned in the second paragraph above, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of the Purpose."

2. To increase the issued share capital of the Company by an amount of one hundred nineteen thousand two hundred seventy-seven euro (EUR 119,277.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of one hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-seven euro (EUR 131,777.-).

3. To issue one hundred nineteen thousand two hundred seventy-seven (119,277) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

4. To accept subscription for these new shares by the current Shareholder of the Company and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

5. To amend article 5 of the articles of incorporation, so as to reflect the capital increase.

6. Miscellaneous.

IV. The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company to modify the corporate object which shall henceforth read as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in CCP ACQUISITION I - END S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.795 as well as the administration, development and management of such interests (the "Purpose").

The Company shall not (i) enter into any agreements other than any agreements to facilitate the Purpose or which are ancillary to or incidental to the Purpose, or in relation to the incorporation or maintenance of the Company, (ii) incur any debts, obligations or liabilities other than those reasonably necessary to complete the Purpose or for the ongoing maintenance of the Purpose, or in relation to the incorporation or maintenance of the Company, (iii) provide loans and financing in any form or kind other than in relation to or ancillary to the Purpose, (iv) carry out any business other than in relation to or ancillary to the Purpose, or (v) grant guarantees or provide security in any form or kind other than for its own debts or for the debts of CCP ACQUISITION I - END S.à r.l.

In a general fashion, without prejudice to the limitations mentioned in the second paragraph above, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of the Purpose."

Second resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred nineteen thousand two hundred seventy-seven euro (EUR 119,277.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-seven euro (EUR 131,777.-).

Third resolution

The Shareholder resolved to issue one hundred nineteen thousand two hundred seventy-seven (119,277) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared CCP ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l. represented as stated hereabove and declared to subscribe to one hundred nineteen thousand two hundred seventy-seven (119,277) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully paid them up in consideration for a payment in cash of an aggregate amount of one hundred nineteen thousand two hundred seventy-seven euro (EUR 119,277.-);

Proof of such payment has been given to the undersigned notary and the aggregate amount of one hundred nineteen thousand two hundred seventy-seven euro (EUR 119,277.-) of the above contribution is now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Shareholder resolved (i) to accept the said subscription and payment by the Shareholder, (ii) to allot the new shares to the Shareholder as stated above, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" Art. 5. Issued capital

The issued capital of the Company is set at one hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-seven euro (EUR 131,777.-) divided into one hundred thirty-one thousand seven hundred seventy-seven (131,777) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the articles of incorporation are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deuxième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CCP ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.128, ("Associé"),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Michael JONAS, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 octobre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter la suivante:

I. L'Associé est l'Associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise CCP HOLDINGS I - END S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous la dénomination de Wallace Holdings S.à r.l. le 27 février 2008 suivant acte de Maître Paul Decker, notaire, alors de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 795 du 2 avril 2008, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.772 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés le 15 juillet 2008 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2241 du 13 septembre 2008.

II. Le capital social de la Société est douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

III. L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a reconnu avoir été parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société concernant l'objet social lequel aura désormais la teneur suivante:

"L'objet social de la Société est l'acquisition, la détention et la cession d'investissements dans CCP ACQUISITION I - END S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue de la

Poste, L-2346 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.795, ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces investissements ("l'Objectif").

La Société ne pourra pas (i) conclure des accords autres que ceux destinés à faciliter l'Objectif ou qui sont accessoires ou secondaires à l'Objectif, ou en relation avec la constitution ou la gestion de la Société, (ii) contracter des dettes, obligations ou responsabilités autres que celles raisonnablement nécessaires afin d'accomplir l'Objectif ou la gestion actuelle de l'Objectif, ou en relation avec la constitution ou la gestion de la Société, (iii) attribuer des prêts et financements sous quelque forme que ce soit autre que ceux en rapport ou accessoires à l'Objectif, ou (iv) entrer en relation d'affaires autres que celles en rapport ou accessoires à l'Objectif, ou (v) attribuer des garanties ou sûretés de quelque genre que ce soit autre que pour ses propres dettes ou pour les dettes de CCP ACQUISITION I - END S.à r.l.

De manière générale et sans préjudice des limitations telles que mentionnées dans le second paragraphe ci-dessus, la Société pourra exécuter tout type d'opération commerciale, industrielle ou financière jugée utile dans le cadre de l'accomplissement et du développement de l'Objectif."

2. Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent dix-neuf mille deux cent soixante-dix-sept euros (EUR 119.277,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent trente et un mille sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 131.777,-).

3. Emission de cent dix-neuf mille deux cent soixante-dix-sept (119.277) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par les associés actuels de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

5. Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital.

6. Divers.

IV. L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société concernant l'objet social lequel aura désormais la teneur suivante:

"L'objet social de la Société est l'acquisition, la détention et la cession d'investissements dans CCP ACQUISITION I - END S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.795, ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces investissements ("l'Objectif").

La Société ne pourra pas (i) conclure des accords autres que ceux destinés à faciliter l'Objectif ou qui sont accessoires ou secondaires à l'Objectif, ou en relation avec la constitution ou la gestion de la Société, (ii) contracter des dettes, obligations ou responsabilités autres que celles raisonnablement nécessaires afin d'accomplir l'Objectif ou la gestion actuelle de l'Objectif, ou en relation avec la constitution ou la gestion de la Société, (iii) attribuer des prêts et financements sous quelque forme que ce soit autre que ceux en rapport ou accessoires à l'Objectif, ou (iv) entrer en relation d'affaires autres que celles en rapport ou accessoires à l'Objectif, ou (v) attribuer des garanties ou sûretés de quelque genre que ce soit autre que pour ses propres dettes ou pour les dettes de CCP ACQUISITION I - END S.à r.l.

De manière générale et sans préjudice des limitations telles que mentionnées dans le second paragraphe ci-dessus, la Société pourra exécuter tout type d'opération commerciale, industrielle ou financière jugée utile dans le cadre de l'accomplissement et du développement de l'Objectif."

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent dix-neuf mille deux cent soixante-dix-sept euros (EUR 119.277,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent trente et un mille sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 131.777,-).

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent dix-neuf mille deux cent soixante-dix-sept (119.277) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Intervient alors CCP ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l. représenté comme indiqué ci-dessus, qui déclare souscrire à cent dix-neuf mille deux cent soixante-dix-sept (119.277) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, en contre partie d'un paiement en numéraire représentant un montant global de cent dix-neuf mille deux cent soixante-dix-sept euros (EUR 119.277,-);

Preuve de tels paiement a été fournie au notaire instrumentant et le montant total de cent dix-neuf mille deux cent soixante-dix-sept euros (EUR 119.277,-) représentant les contributions ci-dessus est à présent à la disposition de la Société.

Ensuite, l'Associé a décidé (i) d'accepter les dites souscriptions et paiement par les Associés, et (ii) d'allouer les nouvelles parts sociales à l'Associé tel qu'indiqué ci-dessus, et (iii) de constater la réalisation de l'augmentation du capital social.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital Emis

Le capital émis de la Société est fixé à cent trente et un mille sept cent soixante-dix-sept euros (EUR 131.777,-) divisé en cent trente et un mille sept cent soixante-dix-sept (131.777) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. JONAS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008. LAC/2008/40182 - Reçu cinq cent quatre-vingt-seize euros trente-neuf cents à 0,5 %: 596,39 EUR

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008136143/220/225.

(080159441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

VB Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.133.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008136116/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04951. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Gallaher Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.042.342.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.799.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of September,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Gallaher Investments Luxembourg, S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 84.799, incorporated pursuant to a deed of Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 26 November 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 470 of 25 March 2002 as amended (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted on 12 April 2007, published in the Mémorial C, number 1760 of 21 August 2007.

The meeting was presided by Ms Flora Gibert, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The shareholders were each present or duly represented and the number of shares held by each of them were shown on an attendance list. That list and proxy, initialed "ne varietur" and signed by the appearing persons and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with them.

II.- As shown in the attendance list, the 41,693,712 (forty-one million six hundred ninety-three thousand seven hundred twelve) shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the whole capital of the Company, were represented and accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders had been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting was as follows:

Agenda:

1 Waiving of the notice right;

2. Approval of the migration of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Guernsey by way of a continuation and appointment of proxy-holders of the Company in relation to the Luxembourg migration formalities;

3. Amendment of the articles of association of the Company and adoption of a memorandum of association in order to comply with The Companies (Guernsey) Law, 2008 to be effective upon fulfillment of the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey, i.e. the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies;

4. Approval of the resignation of Mr. Gérard Becquer, Mrs. Charlotte Bastin and Mr. Coen Adriaan van der Poel as managers of the Company and the appointment of Mr. Trevor Pinchemain and Mr. Russell Clark as new managers of the Company subject to the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey being fulfilled; and

5. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with a copy of the current articles of association of the Company;

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions were taken:

First resolution

It was unanimously resolved that the shareholders each waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge that they are sufficiently informed of the agenda and consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It was unanimously resolved to migrate the Company from Luxembourg to Guernsey by way of a continuation, that the Company take the Guernsey nationality, and that the Company close its place of business in Luxembourg (the "Migration").

It was reported that the legal personality of the Company would survive the Migration and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration. It was reported further that, following the Migration, the Company would take the form of a company limited by shares under Guernsey law.

The conditions and formalities to be complied with under both Luxembourg and Guernsey laws in order to proceed with the Migration were then described to the shareholder and the latter resolved that the Migration be subject to the condition precedent that the Company be registered on the Guernsey Register of Companies (the "Condition Precedent").

It was resolved that provided that the Condition Precedent was fulfilled, the Migration would only be effective on and from the date of fulfillment of the Condition Precedent. The Company would be deregistered in Luxembourg following its registration in Guernsey so as fully to become a Guernsey Company, governed only by the laws of Guernsey. It was highlighted further that, as soon as possible after the date of its registration on the Guernsey Register of Companies (i) the Company would be deregistered as a Luxembourg Company and hence (ii) as from the date of fulfillment of the Condition Precedent, the Company no longer governed by Luxembourg laws.

It was resolved to appoint any lawyer from the law firm Noble & Scheidecker in Luxembourg or any employee of Etude Notaire Joseph Elvinger, acting with full power of substitution, acting individually in the name and on behalf of the Company, to deregister the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register.

In addition, it was resolved that further to the completion of the Migration, the registered office of the Company will be located at Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3HH. For the avoidance of doubt, such a change

in the place of the registered office of the Company shall not be effective unless and until the Condition Precedent is fulfilled.

Third resolution

Further to the second resolution, it was unanimously resolved to amend the articles of association of the Company and to adopt a memorandum of association in order to comply with The Companies (Guernsey) Law, 2008 (the "Amendments"). It was noted that further to the Amendments the Company shall be named "Gallaher Investments Luxembourg Liability". It was resolved further that the Amendments would however not be effective until and unless the Condition Precedent was fulfilled. For the avoidance of doubt, should the Condition Precedent be fulfilled, the Amendments would then be effective on and from the date of fulfilment of the Condition Precedent. It was unanimously resolved that, following the Amendments, the articles of association of the Company and the memorandum of association would be drafted in accordance with the attached schedule.

Fourth resolution

It was noted that further to resignation letters received by the Company, Mr. Gérard Becquer, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, Mrs. Charlotte Bastin, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and Mr. Coen Adriaan van der Poel, with professional address at 3, rue Kleischer, L-8078, Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg have tender their resignation from their function of manager of the Company to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled (the "Resignations"). It was unanimously resolved to approve the Resignations with effect on and from the Condition Precedent being fulfilled and to grant Gérard Becquer, Charlotte Bastin and Coen Adriaan van der Poel discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as managers of the Company until the date the Condition Precedent is fulfilled, unless any faults in the execution of their duty are identified on the basis of the financial statement corresponding to the current financial year.

It was unanimously resolved to appoint Trevor Pinchemain of Les Mezieres Cottage, Rue Friquet, Castel, Guernsey GY5 7SU born on 25 March 1961 of British nationality, Trust Company Director and Russell Clark of Queen's Court, Doyle Road, St Peter Port, Guernsey GY1 1RF born on 18 August 1971 of British nationality, Advocate of the Royal Court of Guernsey (100949) as new B managers of the Company, to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled. It was noted that by acceptance letters, Mr. Pinchemain and Mr. Clark have consented to act as a managers of the Company on and from the Condition Precedent being fulfilled.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Gallaher Investments Luxembourg S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 84.799, constituée conformément à l'acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 26 novembre 2001, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (Memorial C), numéro 470 en date du 25 mars 2002, tel que modifié (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par acte notarié en date du 12 avril 2007, publié au Mémorial C, numéro 1760 en date du 21 août 2007.

L'assemblée a été présidée par Mme Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les associés étaient présents ou dûment représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, paraphées "ne varietur" et signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 41,693,712 (quarante et un million six cent quatre vingt-treize mille sept cent douze) parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés avaient été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du transfert de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers Guernesey avec une continuation de la personnalité juridique et nomination de mandataires de la Société pour l'exécution des formalités luxembourgeoises de transfert;
3. Modification des statuts de la Société et adoption d'un memorandum of association afin de mettre les documents statutaires en conformité avec "The Companies (Guernsey) Law, 2008" qui sera applicable dès que la condition suspensive relative au transfert de la société à Guernesey sera remplie, c'est-à-dire dès l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés de Guernesey;
4. Approbation de la démission de M. Gérard Becquer, de Mme Charlotte Bastin et de M. Coen Adriaan van der Poel comme gérants de la Société et nomination de M. Trevor Pinchemain et de M. Russell Clark comme nouveaux gérants de la Société, sous réserve que la condition suspensive de la migration de la Société à Guernesey soit réalisée; et
5. Divers.

IV.- Une copie des statuts en vigueur de la Société a été communiquée à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés présents, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation qui devait leur être envoyée antérieurement à cette assemblée; les associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée et votent sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il a été unanimement décidé de migrer la Société du Luxembourg vers Guernesey, avec une continuation de la personnalité juridique, que la Société adopte la nationalité de Guernesey et que la Société cesse toute activité à Luxembourg (le "Transfert").

Il est rappelé que la personne morale de la Société survivra au Transfert et que, par voie de conséquence, la Société sera et demeurera le seul propriétaire de tous ses actifs et sera pleinement responsable de ses dettes suite au Transfert. De plus, il est rappelé que, suite au Transfert, la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey.

Les conditions et les formalités à accomplir au regard des lois luxembourgeoise et de Guernesey, permettant d'opérer le Transfert, ont été présentées aux associés et ces derniers ont décidé que le Transfert sera soumis à la réalisation de la condition suspensive que la Société soit immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey (la "Condition Suspensive").

Il a été décidé, sous réserve que la Condition Suspensive soit remplie, que le Transfert sera effectif uniquement au jour de réalisation de la Condition Suspensive. Suite à l'immatriculation de la Société à Guernesey, cette dernière sera radiée du registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, afin de devenir pleinement une société de Guernesey, régie exclusivement par les lois de Guernesey. Il est de plus souligné que la Société (i) cessera d'être enregistrée comme une société de droit luxembourgeois à la date de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey et par voie de conséquence, qu'elle (ii) cessera d'être régie par les lois luxembourgeoises au jour de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey.

Il est décidé de nommer tout avocat du cabinet Noble & Scheidecker et tout employé de l'étude de notaire Joseph Elvinger, investis des pleins pouvoirs de substitution, agissant au nom et pour le compte de la Société, de demander la radiation de la Société auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

De plus, il a été décidé que suite à l'accomplissement du Transfert, le siège social de la Société sera situé à Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3HH. Afin d'éviter tout doute, le changement de siège social de la Société ne sera pas effectif tant que la Condition Suspensive ne sera pas remplie.

Troisième résolution

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été unanimement décidé de modifier les statuts de la Société et d'adopter un memorandum of association afin de se mettre en conformité avec "The Companies (Guernsey) Law, 2008" (les "Modifications"). Il est également noté qu'en vertu des Modifications la Société se dénommera "Gallaher Investments Luxembourg Limited". De plus, il a été décidé que les Modifications ne seront pas effectives tant que la Condition Suspensive ne sera pas remplie. Pour éviter tout doute, si la Condition Suspensive se réalise, les Modifications

deviendront effectives dès la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il est décidé que, suite aux Modifications, les Statuts de la Société et les modifications des statuts seront rédigés en accord avec les annexes ci-jointes.

Quatrième résolution

Il est rapporté que conformément à des lettres de démission reçues par la Société, M. Gérard Becquer, résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Mme Charlotte Bastin, résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et M. Coen Adriaan van der Poel, résidant au 3, rue Kleischter, L-8078, Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ont proposé leur démission de leurs fonctions de gérant de la Société avec effet dès la date de réalisation de la Condition Suspensive (les "Démissions"). Il est également unanimement décidé d'approuver la Démission avec effet dès la date de réalisation de la Condition Suspensive et d'accorder décharge à M. Gérard Becquer, à Mme Charlotte Bastin et à M. Coen Adriaan van der Poel pour l'exercice de leur mandat à compter de la date de leur nomination comme gérant de la Société jusqu'à la date de réalisation de la Condition Suspensive, à moins que les états comptables annuels de l'exercice social en cours ne mettent en évidence des fautes de gestion.

Il est unanimement décidé de nommer Trevor Pinchemain de Les Mezieres Cottage, rue Friquet, Castel, Guernesey GY5 7SU, né le 25 mars 1961, de nationalité anglaise, directeur de Trust Company et Russell Clark de Queen's Court, Doyle Road, St Peter Port, Guernesey GY1 1RF, né le 18 août 1971, de nationalité anglaise, avocat à la Cour Royale de Guernesey (100949) comme nouveaux gérants de la Société à compter de la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il est noté que M. Pinchemain et M. Clark ont, par lettre d'acceptation, consenti au mandat de gérants de la Société à compter de la date de réalisation de la Condition Suspensive.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ deux mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2008, Relation: LAC/2008/39107. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008135968/211/220.

(080158426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Sibad International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.798.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 septembre 2008

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Giacomo D'Ali Staiti, professeur d'université, né le 2 janvier 1954 à Trapani (Italie), demeurant à Strada Palermo Milo 6, I-91100 Trapani (Italie), président;

Giovanni Adragna, entrepreneur, né le 27 août 1938 à Trapani (Italie), demeurant à Via dei Cedri 24, I-91100 Trapani (Italie), administrateur;

Pietro D'Ali, entrepreneur, né le 25 mai 1949 à Trapani (Italie), demeurant à Via G.B. Fardella 22, I-91100 Trapani (Italie), administrateur;

Giacomo Battera, employé privé, né le 29 août 1973 à Venise (Italie), demeurant à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), demeurant à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Jonathan Lepage, employé privé, né le 27 août 1975 à Namur (Belgique), demeurant à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

Montbrun Révision Sàrl, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008136361/24/34.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07678. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Leonard Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 82.997.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts, L-1621 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008136157/1429/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Sytec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6921 Roodt-Syre, 4A, Banzelt.

R.C.S. Luxembourg B 90.273.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 30.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136124/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07607. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Villar de Rohde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 2, Hemmeberreg.

R.C.S. Luxembourg B 112.879.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 30.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136122/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07600. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.
